

# FONDATION VALLET

*abritée par la Fondation de France*

## ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

*Dossier de renouvellement*

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : LA FEMIS.....

Le chef d'établissement, M. / Mme Nathalie COSTE CERDAN.....

certifie que l'élève Colette BOISIVON .....

- était inscrit(e) dans l'établissement LA FEMIS.....  
pour l'année scolaire 2021/2022  
en (1) : 3<sup>ème</sup> année, département Réalisation .....
- passe en année supérieure de (1) : 4<sup>ème</sup> année, département Réalisation .....,  
pour l'année scolaire 2022/2023  
dans l'établissement : LA FEMIS .....

(1) : préciser le diplôme et le niveau.

Cachet et signature  
du Chef d'établissement

Date : 28 / 06 / 2022



**Nathalie Coste Cerdan**  
Directrice générale

Attestation à transmettre par l'établissement à la Fondation de France avec la liste des élèves présélectionnés au plus tard le 23/09/2022.